

## *Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint Rémy*

*Le 16 juillet 2021 à 18h30*

---

### *Présents :*

BARÉ Jean-Yves	LAURENSEN Christophe
BLANC Christophe	LEBLANC Sylvie
CHAPUIS Sylviane	MALLET Christophe
CHEVAT Jean-Michel	PUTIN Florian
DUCHATEAU Aurélie	POTIER Françoise
MENEGAUX Gilles	

### *Excusés :*

Gaëlle AUBERT donne pouvoir à Sylvie LEBLANC ; Loïc MOREL DIT BEAUREGARD donne pouvoir à Jean-Michel CHEVAT ; Patricia VALENTINO donne pouvoir à Aurélie DUCHATEAU ; Hélène CHEVALLIER donne pouvoir à Sylviane CHAPUIS.

\* \* \*

Ouverture de la séance à 18h40

Secrétaire de séance : Mme CHAPUIS Sylviane

Avant de commencer à étudier les différents points à l'ordre du jour, Christophe MALLET demande au conseil l'autorisation de rajouter une délibération relative au dépôts de dossiers de demandes de subventions pour la rénovation de l'éclairage au boulodrome.

Le Conseil accepte.

\* \* \*

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de rattacher une délibération au conseil précédent (18 juin 2021).

Il informe que nous avons célébrer le 10 juillet 2021 à 15h30 le mariage de :

M CANAT Alexandre, Henri, Jean, né le 18/11/1987 à Viriat (01), de nationalité française

Et Mme GONNET Léna, Camille, née le 19/07/1994 à Viriat (01), de nationalité française

Compte tenu de la situation sanitaire Covid-19, les mariés souhaitent que le mariage soit célébré dans la cour de l'école située juste derrière la mairie.

En effet, la salle de mariage de notre commune est relativement petite (49 m<sup>2</sup>). Elle ne peut recevoir que peu de personne, même si les établissements recevant du public peuvent, depuis le 30 juin 2021, accueillir 100 % de la jauge. Les gestions barrières et la distanciation seront plus facilement applicables à l'extérieur. La cour de l'école est vaste

et accessible facilement au public. L'école est située 989 route de St Rémy à St Rémy 01310, et la mairie 999 route de St Rémy à St Rémy 01310.

***Approbation à l'unanimité : Le conseil a décidé de demander au Procureur de la République, l'autorisation de célébrer ledit mariage dans la cour de l'école.***

#### ***Approbation : du Procès-verbal du 18 juin 2021***

---

M Le Maire rappelle que le procès-verbal du dernier conseil municipal a été communiqué à tous les élus avant la séance. Il précise que tous les retours ont été pris en compte et demande s'il y a de nouvelles remarques ou observations

***Approbation : PV approuvé à l'unanimité***

#### ***Délibération : Renouvellement de la convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons***

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de SAINT REMY a acheté la licence d'exploitation de débit de boisson de 4<sup>ème</sup> catégorie, suite à la vente aux enchères SELARL AHRES, le 25 septembre 2019.

Jean Michel CHEVAT informe que la commune s'est placée pour acheter la licence pour ne pas qu'elle parte et pour qu'elle soit mise à disposition au locataire du restaurant.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame HEINRICH Line et Monsieur AUTRET Kevin (demeurant 313 route de Trévoux 01310 BUELLAS) locataires du restaurant Auberge de Saint Rémy dont la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse est propriétaire, ont fait la demande de louer la Licence IV de débit de boissons pour le restaurant.

Monsieur le Maire rappelle que le tarif de la location de la Licence IV est fixé à 250 euros par an (délibération 202003K du 12 mars 2020).

Suite à la crise sanitaire COVID-19, et à la période de confinement, Monsieur le Maire propose exceptionnellement de mettre à disposition à Madame HEINRICH Line et Monsieur AUTRET Kevin la licence IV de débit de boissons à titre gratuit pour l'année 2022.

***Approbation à l'unanimité : Mise à disposition la licence IV de débit de boissons à Madame HEINRICH Line et Monsieur AUTRET Kevin à titre exceptionnellement gratuit.***

Jean-Michel CHEVAT explique quelques points sur les travaux de la rénovation de la toiture : la mairie dispose d'un contrat :

- BC2F : maitre d'œuvre (choix des entreprises, suivi de chantier...)
- Alpes contrôles : contrôleur technique car nous sommes un établissement recevant du public. Vérification de la conformité des travaux entrepris...
- Pour la toiture, la Commune n'avait pas de mission S.P.S car il n'y avait qu'une seule entreprise. Par contre, avec les travaux des classes, nous devons prendre cette mission (voir en fait de CR)

Christophe MALLET informe que le coordinateur S.P.S dépend du maitre d'ouvrage.

Jean-Michel CHEVAT annonce que le bureau de contrôle est lié à nous. Le diagnostic amiante (obligatoire pour un établissement recevant du public) est à faire avant le commencement des travaux, sous la responsabilité du maitre d'ouvrage. Des devis ont été demandés et établis pour ces trois prestations.

### ***Délibération : Devis BC2F pour maîtrise d'œuvre de l'opération de réfection de la toiture et rénovation énergétique de l'école***

---

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, la proposition d'honoraires de BC2F pour la rénovation énergétique dans l'école primaire. Pour élargir les travaux, les missions confiées sont le dossier de consultation des entreprises, la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET, ACT) et ordonnancement, pilotage et coordination du chantier (OPC) ; l'assistance apportée au maître de l'ouvrage lors des opérations de réception (AOR).

Jean-Michel CHEVAT informe que la prestation totale de BC2F est très raisonnable : 4950€ pour environ 130 000€ de travaux. BC2F doit nous établir un planning pour la réalisation des travaux. L'entreprise doit également instruire un cahier des charges (consultation des entreprises à faire pour la fin de l'année 2021).

Monsieur le Maire signale que le maitre d'œuvre est présent pour nous aider, et qu'il doit nous fournir un rapport d'analyse des offres. La collectivité choisira les entreprises pour les réalisations des travaux. Il n'y aura pas de révision de prix de celles-ci.

***Approbation à l'unanimité : Le conseil accepte le devis de l'entreprise BC2F pour un montant de 2 700 € HT.***

### ***Délibération : Avenant contrôleur technique de l'opération de réfection de la toiture et rénovation énergétique de l'école***

---

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, l'avenant avec ALPES CONTROLES pour la réfection du faux plafond, de l'éclairage des salles de classe et circulations de l'étage.

Une modification du contrat n°010-C-2020-005K/0 du 25/11/2020 est soumis pour la modification des travaux, leur durée et leur montant.

***Approbation à l'unanimité : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : approuve l'avenant au contrat pour les missions confiées à l'entreprise ALPES CONTROLES.***

### ***Délibération : Devis de l'entreprise DRUGEON pour travaux de reprise du carrelage du hall d'entrée de la mairie***

---

Monsieur le Maire propose le devis de l'entreprise DRUGEON JEAN-MARC (entreprise locale) pour la réfection de l'entrée de la mairie soit la reprise du carrelage du hall, avec un tapis de sol encastré, pour un montant de 3 510 € HT.

Jean-Michel CHEVAT annonce que le carrelage de l'entrée se casse car il n'est probablement pas ou peu collé sur la tomette d'époque. Monsieur DRUGEON est disponible pour la réalisation des travaux semaine 46, du 15 au 19 novembre 2021. De plus, il faudra informer le locataire au-dessus de la mairie, Monsieur CARROU de ces travaux.

Sylvie LEBLANC informe que les travaux doivent impérativement commencer avant le 07 décembre 2021 pour bénéficier de la subvention accordée par le conseil départemental.

***Approbation à l'unanimité : L'assemblée accepte le devis de l'entreprise DRUGEON JEAN-MARC pour un montant de 3 510 € HT***

### ***Délibération : Devis travaux pour rénovation éclairage Boulodrome***

---

Jean-Michel CHEVAT fait savoir à l'assemblée que suite à une commission, a été décidé de refaire l'éclairage du boulodrome. Le boulodrome compte quatre jeux de boules. L'éclairage n'a pas été rénové depuis une vingtaine d'année. Les projecteurs sont fixés en latéral sur des pannes bois. L'association C.B.M avait soulevé que le terrain a des zones

d'ombres et demande à ce que l'éclairage soit homologué. En effet, il y a un niveau réglementaire à respecter pour certaines compétitions.

Jean-Michel CHEVAT informe voir consulté trois entreprises. Voici le récapitulatif établi pas ses soins :

	SADELEC		NEVEU		SBE	
	Montant H.T	Montant T.T.C	Montant H.T	Montant T.T.C	Montant H.T	Montant T.T.C
Solution n°1 : 300 lux	9 021,00 €	10 825,20 €	9 485,00 €	11 382,00 €	9 617,70 €	11 541,24 €
Solution n°2 : 300 /500 lux	12 886,00 €	15 463,20 €	13 702,00 €	16 442,40 €	13 432,60 €	16 119,12 €
Différence	3 865,00 €	4 638,00 €	4 217,00 €	5 060,40 €	3 814,90 €	4 577,88 €

L'entreprise SADELEC (entreprise locale) avec la solution n°2 a été retenu par le conseil. Les travaux pourraient être entrepris à l'automne.

Monsieur le Maire évoque le souhait de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la CA3B.

Mme Sylvie LEBLANC rappelle qu'il est préférable de déposer des dossiers de demandes de subventions pour la rénovation de l'éclairage au boulodrome avant de signer des devis.

Approbation à l'unanimité : Délibération ajournée.

### *Délibération : Dépôts de dossiers de demandes de subventions pour la rénovation de l'éclairage du boulodrome*

Monsieur le Maire explique à l'assemblée, le projet, concernant la modernisation des installations d'éclairage du Boulodrome couvert incorporé à la Salle des Sports de Saint Rémy, utilisé par l'Amicale Boules Corgenon Buellas St Rémy Montracol dans le but de réaliser des économies sur la consommation électrique de cet équipement.

Ces travaux concernent donc :

- Le remplacement de 12 projecteurs existants de 250 W (puissance totale = 3 KW) par 12 luminaires neufs de technologie LED d'une puissance unitaire de 180W :
  - Utilisés à 60% (éclairage moyen de 300 lux) soit une puissance de 108 W

(puissance totale = 1,3 KW = réduction de 56% des consommations d'éclairage) dans le fonctionnement courant du Boulodrome.

- Utilisés à 100% (éclairage moyen de 500 lux) soit une puissance de 180W (puissance totale = 2,2 KW = réduction de 28% des consommations d'éclairage) pour des manifestations occasionnelles (concours de niveau national en lien avec le Boulodrome intercommunal de Saint Denis les Bourg)
- Le remplacement des blocs d'éclairage de sécurité existants par des blocs Led basse consommation.
- La mise en œuvre d'une commande marche / arrêt sur l'alimentation du panneau d'affichage pour extinction complète (et non mise en veille) de ce matériel lors du non fonctionnement du Boulodrome.

Le plan de financement proposé à l'appui des différentes demandes de subventions :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Détail des différents postes de dépenses	Montant HT*	Détail des recettes (financements publics et privés sollicités ou obtenus ...)	Taux	Montant
Rénovation de l'éclairage du boulodrome	12 886 €	Subvention CA3B	30 %	3 866 €
		Subvention CD 01	20 %	2 577 €
		Autofinancement de la commune	50 %	6 443 €
<b>TOTAL</b>	12 886 €	<b>TOTAL</b>	100%	12 886 €

***Approbation à l'unanimité: Le conseil approuve le plan de financement prévisionnel, s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions et autorise Monsieur le Maire à demander des subventions suivant le plan de financement ci-joint et à signer tout document relatif à cette opération.***

### ***Question diverses :***

Christophe LAURENSEN demande si les autres associations ont évoqués des demandes.

Jean-Michel CHEVAT fait connaitre que l'éclairage de la salle du basket à été refait il y a sept – huit ans. Les courts des terrains de tennis ont été refait il y a environ une quinzaine d'années.

Sylvie LEBLANC avise que pour le tennis, un terrain couvert a été envisagé. Une étude a été faite sur notre secteur. Un dossier a été monté avec un financement de la structure qui n'était pas à la charge de la commune. Le Maire du mandat précédent a refusé l'installation de ce tennis couvert.

### Informations diverses :

Jean-Michel CHEVAT a fait établir un devis BATIMEX pour le diagnostic amiante avant le commencement des travaux de la toiture de l'école et de rénovation énergétique de salles de classes. La facture sera surement ajustée. La réalisation du diagnostic se fera courant septembre. Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis de 1440 € HT.

Concernant les travaux de la toiture et de rénovation énergétique de salles de classes, Jean-Michel CHEVAT propose l'offre de contrat ALPES CONTROLES pour la coordination sécurité et protection de la santé (S.P.S).

La mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé des travailleurs pour la réfection et remaniement de la toiture de l'école ainsi que la réfection du faux-plafond et de l'éclairage des salles de classe et circulations de l'étage. Le montant des honoraires s'élève à 1350€ HT.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le l'offre de contrat n°010-S-2021-005B/0.

Monsieur le Maire clos la séance à 20h25.

Le prochain conseil aura lieu le 17 septembre 2021 à 19h00 à la mairie.

\*\*\*

### Signatures des membres du conseil :



